



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0196

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0196**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le 28 septembre 2009 le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux (modes doux) regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

Pour atteindre les objectifs poursuivis de multiplication de l'usage du vélo dans l'agglomération et de meilleure prise en compte des piétons, ce plan prévoit notamment un volet consacré à la concertation, à la promotion et à la communication en faveur de ces modes de déplacement en partenariat, notamment, avec le monde associatif.

L'association Pignon sur rue est une fédération d'associations dont l'objet est la promotion du vélo et des déplacements non motorisés regroupées au sein de la Maison du vélo et des modes doux.

La Communauté urbaine apporte son soutien aux activités de cette association depuis 2005 au travers de conventions de subventions et de la mise à disposition d'un local à Lyon 1er.

Cette association a sollicité le versement d'une subvention de 115 000 € au titre de l'année 2015.

Par délibération n° 2014-4401 du 13 janvier 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé une convention annuelle avec l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes de déplacement doux et un montant de subvention de 120 000 €.

a) - Bilan des actions conduites pendant l'année 2014

Le bilan des actions menées au cours de cette année 2014 de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Communauté urbaine fait apparaître :

- la mise à jour quotidienne d'un portail d'informations vélo actuvelo.fr, récompensé par le *Grand Prix des Talents du vélo* en 2012. Ce site permet de former et d'informer les acteurs du monde du vélo : techniciens, associations de promotion du vélo, grand public. A ce jour, le portail compte plus de 450 visites par jour et propose une sélection de plus de 6700 articles.

- le développement d'un centre de documentation, récompensé par le *Trophée du vélo* en 2008, unique en France entièrement dédié au vélo et aux modes doux avec un fond documentaire (guides, cartes, jeux, brochures) les aménagements, les politiques cyclables et le voyage à vélo. En 2014, le centre de documentation a accueilli plus de 800 personnes de divers horizons : étudiants, voyageurs à vélo, groupes scolaires de l'agglomération, techniciens de la direction de la voirie et grand public.

- la vélo-école de Pignon sur Rue qui connaît un succès croissant notamment pour les particuliers de l'agglomération. En 2014, la Vélo-école particuliers via le concours de bénévoles, la coordination d'une nouvelle animatrice en mobilité ainsi que l'appui d'un service civique a permis de former plus de 60 cyclistes débutants. Pour la Vélo-école sociale, ce sont 50 personnes en insertion initiées au vélo.

- le montage de 3 nouveaux plans de déplacement domicile école (PDDE) sur 2014 et le suivi des plans de déplacement domicile-école et des lignes Pedibus existantes sur 20 communes du territoire, en coordination avec l'association Apieu Millefeuilles sur le reste du territoire.

- une programmation d'animations tout au long de l'année, au sein de la Maison du vélo et en extérieur. En 2014, 12 événements majeurs ont été organisés directement par l'association Pignon sur rue et 6 événements extérieurs auxquels Pignon sur rue a été associée :

- 3 bourses aux vélos annuelles sur le territoire fréquentées par 1200 personnes avec plus de 220 vélos d'occasion cédés,
- le Challenge Mobilité avec 192 établissements inscrits sur le territoire et plus de 11 000 salariés participants,
- l'organisation annuelle d'un forum du voyage à vélo,
- des cafés cyclo-citoyens et des cafés voyageurs se tiennent régulièrement dans le local avec en 2014 de nouvelles thématiques avec notamment le plan d'actions pour le développement des mobilités actives de l'État et le réemploi des vélos usagés,
- la diffusion d'une lettre d'information mensuelle sur le vélo, reçue par plus de 5000 abonnés,
- les deux ateliers de conseil et formation en mécanique cycle de l'association « le Recycleur » ont réalisé plus de 240 marquages de vélos, plus de 100 contrôles techniques sur 2014 dans les locaux et en extérieur.

b) - Plan d'actions 2015

Le concours financier de la Métropole de Lyon à l'association Pignon sur rue se traduit par le versement d'une subvention permettant l'exercice des activités de promotion des modes actifs de déplacement.

Le soutien de la Métropole de Lyon porterait sur le programme d'actions 2015 orienté notamment vers :

- l'amélioration du portail numérique d'information Actuvélo et le rayonnement du centre de documentation de la Maison du vélo,
- les projets de vélo-école : insertion et particuliers, avec un effort particulier sur la vélo-école des particuliers,
- le renouvellement du parc de vélo de la vélo-école, ainsi que l'accompagnement et la formation des bénévoles impliqués et de la salariée animatrice en mobilité sur la vélo-école, rendus nécessaires au vu du nombre croissant de projets qui se développent pour répondre à la demande des habitants,
- le déploiement du marquage antivol de vélo au sein des 2 ateliers vélo du Recycleur sis rue Saint Polycarpe à Lyon 1er et rue Prosper Chapet à Lyon 7° ainsi que des animations extérieures aux ateliers,
- l'organisation de 3 bourses aux vélos annuelles,
- le développement des animations de Pignon sur Rue autour du vélo et des modes actifs, notamment dans le cadre des 10 ans de l'association en 2015.

c) - Montant de la subvention 2015

Le montant de la subvention 2015 versée par la Métropole de Lyon à l'association Pignon sur rue est fixé à 115 000 euros. L'association verse à la Métropole de Lyon le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 40 248 euros par an.

Mise à disposition d'un local par la Métropole de Lyon

L'association Pignon sur rue occupe, pour son siège et l'exercice de ses activités, un local dont la Métropole de Lyon est locataire situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er.

Il est proposé de reconduire la mise à disposition de l'association dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux avec la Métropole de Lyon.

Montant de la subvention 2015

Le montant de la subvention 2015 versée par la Métropole de Lyon à l'association Pignon sur rue est fixé à 115 000 euros. L'association verse à la Métropole de Lyon le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 40 248 euros par an.

Le budget prévisionnel 2015 de l'association Pignon sur rue se présente comme suit :

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
Subventions	128 200	Salaires et charges	114 493
Ventes de prestations	39 000	Loyer	40 248
Adhésions, participations	1 290	Entretien et mutualisation du local	4 200
Fondations, prix, mécénat	10 000	Frais de structures	6 789
Co-financements prévisionnels	10 370	Frais spécifiques des actions	8 630
Reprise sur amortissement et provisions	2 000	Prestations diverses	14 500
		Dotations aux amortissements	2 000
TOTAL	190 860	TOTAL	190 860

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 115 000 € au profit de l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes doux,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 822 - opération n° 0P09O4413.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 752 - fonction 822 - opération n° 0P08O0986.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.